

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- Légende :**
-  AC 1 - Périmètre de protection des Monuments Historiques
 -  AC 4 - Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
 -  PT 1 - Télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques
 -  PT 2 - Télécommunications - protections contre les obstacles
 -  EL 8 - Servitudes relatives aux amers et aux phares
 -  EL 9 - Servitude de passage des piétons sur le littoral
 -  T5 - Servitude aéronautiques de dégagement
 -  Limites communale de Louannec

Plan Local d'Urbanisme

Dossier n° : 65569U
Date : 14/02/2017

AGENCE DE ST-JACQUES-DE-LA-LANDE
123 rue du Temple de Brest
35124 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
Tel : +33 (0)2 99 30 12 12
contact@stjla.fr

N°pièce

6.2

Échelle:

1/6500

